

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt-trois, le sept avril, à dix-neuf heures,
Présents : 48 le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire
Absents excusés : 14 à la salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour,
Pouvoirs : 15 après convocation légale en date du 31 mars 2023, sous
Votants : 63 la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Christian GENDRE, M. Vital GENDRE, M. Éric GOMESSE, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, MME Nathalie LESTEVEN, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, MME Marie PETITIMBERT, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, M. Pierre SEGUIS, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, MME Marina BESSE, M. Robert BERTRAND, M. Claude BONNEFOI, MME Yolande CHASSANG, M. Jérôme GRAS, MME Nadine JANVIER, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Marine NEGRE, M. Louis PECHAUD, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC.

Pouvoirs :

MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Bernard REMISE
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
M. Philippe ECHALIER donne pouvoir à MME Agnès AMARGER
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUGNET
MME Annick MALLET donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT
M. Guy MICHAUD donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER
M. Louis NAVECH donne pouvoir à M. Christian GENDRE
M. Jean-Luc PERRIN donne pouvoir à M. Philippe MATHIEU
MME Jeanine RICHARD donne pouvoir à M. Bernard MAURY
M. Robert ROUSSEL donne pouvoir à M. Gérard MOULIADE
M. Serge TALAMANDIER donne pouvoir à MME Céline CHARRIAUD
MME Maryline VICARD donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT
M. Loïc POUDEROUX donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT

Madame Annie ANDRIEUX a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **18 AVR. 2023**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **18 AVR. 2023**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du ~~Tribunal Administratif de~~ CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET **ADOPTION DE L'ANNEXE OPERATIONNELLE ET FINANCIERE ANNUELLE 2023-2024 ENTRE LE SMDTEC, SAINT-LOUR COMMUNAUTE ET HAUTES TERRES COMMUNAUTE**

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Luc BOUCHARINC

- Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu** les statuts de Saint-Flour Communauté ;
- Vu** les statuts de Hautes Terres Communauté ;
- Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Développement Touristique de l'Est Cantalien (SMDTEC) ;
- Vu** la délibération du conseil communautaire n°2022-155 en date du 23 mai 2022 ;
- Vu** l'article L. 5214-16-1 du Code général des collectivités territoriales autorisant une Communauté de communes à confier, par convention, la gestion de certains services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public ;
- Vu** la convention de gestion et d'exploitation du domaine nordique « Lioran-Prat de Bouc - Haute Planèze » conclue entre Hautes Terres Communauté, Saint-Flour Communauté et le syndicat mixte de développement touristique de l'Est cantalien ;
- Rappelant** que cette convention précise à son article 6 que chaque année, le comité de pilotage, dont la composition est fixée par la convention et rassemblant les exécutifs des deux EPCI, soumet aux assemblées délibérantes une annexe opérationnelle annuelle comprenant les objectifs et les moyens alloués au SMDTEC pour l'année en cours ;
- Vu** l'avis favorable du Comité de pilotage en date du 29 mars 2023 ;

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ✚ **APPROUVE** l'annexe opérationnelle et financière pour l'année 2023-2024 telle qu'annexée sous réserve de l'approbation de l'avenant de prolongation des délais de la convention de gestion qui sera proposée lors d'un prochain comité syndical ;
- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à signer ladite annexe opérationnelle et financière 2023-2024 ;
- ✚ **APPROUVE** le versement d'une dotation de fonctionnement au SMDTEC au titre de l'année 2023-2024 pour un montant de 60 000 € en complément du solde du reste à charge pour le bâtiment, sous réserve de l'approbation de l'avenant de prolongation des délais de la convention de gestion qui sera proposée lors d'un prochain comité syndical ;
- ✚ **PRECISE** que le SMDTEC devra communiquer à l'issue de la saison hivernale 2023-2024 le bilan de l'année écoulée ;
- ✚ **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023.

POUR : 62 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Richard BONAL)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline BARRIAUD



La secrétaire de séance

MME Annie ANDRIEUX

Annexe opérationnelle et financière année 2023-2024

La présente annexe opérationnelle financière s'intègre dans le cadre de la CONVENTION DE GESTION ET D'EXPLOITATION DU DOMAINE NORDIQUE LIORAN - PRAT DE BOUC - HAUTE PLANEZE. Elle propose de définir de manière détaillée les objectifs opérationnels confiés au SMDTEC par les 2 EPCI pour l'année 2023-2024.

L'année 2023 sera marquée par la finalisation de la stratégie de développement du site entre les 2 EPCI, ainsi que son organisation.

Les 2 EPCI définiront courant 2023 les indicateurs de performance du SMDTEC et mettront en place des solutions d'évaluation pour l'ensemble des actions qui lui sont confiées. Ces indicateurs de performance et leur suivi s'imposeront au SMDTEC. Ils permettront d'enrichir l'annexe opérationnelle 2024 de la présente convention et d'évaluer les actions 2023.

Rappel des soutiens financiers pour l'année 2023-2024 :

| | |
|--|--|
| La participation financière annuelle de fonctionnement est fixée à | 120 000 €* <i>Saint-Flour Communauté : 50 %</i> |
| | 60 000 € |
| | 60 000 € |

* Cette participation est établie sur la base du budget prévisionnel ci-dessus. Il est précisé que cette participation de fonctionnement est hors d'application du champ de la TVA. Le solde du reste à charge du bâtiment estimé à 50 706 € par EPCI, sera également appelé en 2023.

En 2023 et au regard du cadre stratégique de développement, le SMDTEC devra rendre compte particulièrement sur les actions suivantes :

1. Optimiser l'organisation et les ressources
 - a. Finaliser l'organisation humaine en lien avec les EPCI
 - b. Avancer sur la structuration d'exploitation du domaine
2. Amorcer le développement du site 4 saisons
 - a. Définir une feuille de route/stratégie
 - b. Définir la stratégie de communication et promotion/marketing
 - c. Décliner un programme d'animation partenarial été/hiver
 - d. Proposer un programme d'aménagement de diversification/accueil du site

Fait à

Le

En trois exemplaires originaux.

La Présidente de Saint-Flour
Communauté,

Le Président de Hautes Terres
Communauté,

Le Président du SMDTEC,

Céline CHARRIAUD

Didier ACHALME

Xavier FOURNAL